

Trois-Rivières 25 septembre 2013

Mémoire portant sur le projet de l'usine iffco de Bécancour

Introduction

À titre de citoyen de Trois-Rivières, je me sens interpellé par la venue de cette entreprise à proximité du fleuve St-Laurent et de ces effluents et rivières. J'ai participé à une rencontre d'information pour prendre connaissance des impacts environnementaux et sur l'activité économique de la venue de cette usine qui disons-le, pourrait changer et augmenter considérablement les gaz à effet de serre et qui viendrait changer notre vision de développement durable et les risques associés qui pourraient entraîner des conséquences aussi graves que Mégantic. Je comprends que les risques font partie de notre vie et que les investissements reliés à cette usine sont considérables. Je suis pour le développement économique de cette entreprise, en autant que nous aurons une législation sur l'ammoniac des études d'impacts prouvant hors de tout doute, les effets toxiques sur la santé des humains sur les nitrates et sur l'ammonium des garanties financières écrites et définies en cas de désastre, des garanties sur la santé des travailleurs et des personnes à proximité des zones à risques seront apportées par l'entreprise advenant une explosion ou catastrophe pour dédommager les victimes et les agriculteurs et toutes les infrastructures des villes et municipalités touchées ainsi que tous les impacts environnementaux et écologiques et que nos gouvernements n'est pas à payer comme à Mégantic. Je parle ici de nos taxes et impôts.

Sommaire

L'objectif de mon mémoire a pour but de mettre en lumière et d'exposer l'importance de la santé de la population sur les conséquences de l'ammoniac et sur la précarité de la qualité de notre ressource de l'eau. Pour moi l'eau et le développement durable seront des préoccupations abordées au niveau environnemental et au niveau de la protection humaine sur notre santé et des générations futures, car des mauvaises

décisions qui pourraient être prise, pourraient avoir de graves conséquences sur notre ressource et sur la vie humaine. Donc une nouvelle législation devra s'inscrire dans ce processus et je vous proposerai un modèle de code-ordonnance à inclure dans une loi sur l'environnement concernant l'ammoniac.

Développement durable

Il y a évidemment une grande responsabilité vis-à-vis notre ressource naturelle l'eau. Comme dans toute industrie comme celui qui nous est proposé de développer, il faut s'assurer de la durabilité d'un projet car cette notion de développement durable est d'intérêt public. Les textes de loi imposent des seuils pour la qualité de l'air et les entreprises doivent les appliquer. Cependant il faudra des études de marché sur les capteurs d'ammoniac sur le problème de sensibilité croisée avec l'eau. Ça prendra une législation sur l'ammoniac qui est à la fois malodorant et toxique sur les pollutions olfactives. il faudra revoir les normes sur le nh_3 de l'annexe k (microgrammes) et le nh_4 sur la volatisation de l'ammonium. Dorénavant un code –ordonnance devra faire partie de la nouvelle législation sur l'utilisation rationnelle de l'ammoniac et de l'azote atmosphérique, il faudra définir la pollution atmosphérique qui englobe la notion de gêne olfactive et de toxicité.

Il faudra une législation du Québec sur le contrôle de qualité de l'air sur les personnes travaillant sur le site de production et autour des autres usines et sur les fermes d'élevage pour une journée de travail, sur l'acide nitrique, le nitrate d'ammonium et l'urée, et sur la santé de l'exposition aux composés azotés de l'environnement.

Concernant les effets des engrais qu'ils produiront devra être rigoureusement surveiller surtout vers les bassins versants. On c'est que l'ammoniac (nh_3) est produit par les engrais qui contiennent du nitrate d'ammonium en repos qui est très toxique pour ceux qui travaillent avec les engrais car une

fois inhaler, provoque des irritations du nez et de la gorge. L'ingestion de nitrates provoque leur conversion en nitrites (NO_2) qui réagissent et peuvent aussi provoquer et accentuer le risque de cancer de vessie.

Quand un excès de nitrates, s'infiltré dans l'eau, il peut affecter notre écosystème. Les fortes concentrations des nutriments sont à l'origine d'abondantes floraisons d'algues qui se développent. Il faudra que la réglementation soit resserrée concernant les bassins versants. Ces floraisons d'algues consomment beaucoup d'oxygène et bloquent la lumière du soleil, causant la mort d'autres organismes. On appelle ce processus eutrophisation l'un des principaux problèmes environnementaux.

Impact sur l'environnement et la santé

Le risque sanitaire le plus répandu et le plus connu est celui relatif à la consommation d'eau riche en nitrate, résultant de la fertilisation azotée, le risque environnementale le plus cité est celui de la pollution de l'eau potable ou de l'eutrophisation des eaux, lorsque les engrais, organiques ou minéraux, répandus en trop grande quantité par rapport aux besoins des plantes et à la capacité de rétention des sols qui sont entraînés vers les nappes phréatiques.

Un risque environnementale moins cité, et pourtant très important lui aussi, est la contribution au réchauffement climatique, due aux fortes émissions, après épandage, d'oxydes d'azote, notamment le protoxyde d'azote (N_2O) est un puissant gaz à effet de serre, à fort potentiel de réchauffement global et à durée de résidence élevée de 100 ans.

La plupart des champs cultivés reçoivent plus d'azote qu'ils ne peuvent en contenir, le cycle de l'azote est surchargé, alors la surcharge et d'autres éléments chimiques conduisent à la mort de celle-ci.

Il nous faudra une étude d'impact prouvant hors de tout doute des effets toxique sur la santé des humains et des travailleurs aux niveaux des nitrates (NO_3) et l'ammonium (NH_2) sur les composantes azotés.

Il faudra avoir des études de l'eau sur les rejets envoyer ou qui seront envoyer dans les sols et dans les conduits sanitaire avec l'analyse physico-chimique avec examen bactériologique.

Sous l'action des phénomènes biologiques, l'équilibre entre l'ammoniac, les nitrites et les nitrates peuvent évoluer rapidement il convient de procéder au dosage requis. Donc étude sur le dosage requis.

Les nitrites sont considérés comme polluant très nuisible à la santé de l'être humain.

Les risques et effets sur la santé

On y apprend selon l'INRS que la dispersion de l'ammoniac dans les milieux aquatiques présente un risque de pollution et peut provoquer des dégâts sur la faune en déséquilibrant le cycle de l'azote.

Le NH_3 provoque une irritation intense, des lésions caustiques des muqueuses oculaires, des voies respiratoires et de la peau, chez les animaux on constate des ulcérations oculaires et respiratoire. Des cas de cancer et d'allergies ont été rapporté (8).donc le principe de précaution doit s'appliquer.

Moyens d'analyse ou de détection

La mesure de concentration en ammoniac dans l'air constitue un enjeu important, il serait de mise d'avoir des contrôles d'analyse, de prélèvement des mesures en continu sur le site pour contrôler l'ammoniac. je crois qu'il existe des appareils optiques qui s'appuient sur les propriétés spectroscopiques des gaz cibles. On se doit d'avoir ces appareils pour mieux détecté.

Recommandations

Législation

Je suggère fortement d'avoir dans une loi une protection garantissant une protection de notre eau potable et des nappes phréatiques et nos écosystèmes et à diminuer les gaz à effets de serre.

1-code-ordonnance -loi sur la pollution olfactive : voici ma suggestion

``qui constitue une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives expressives.

2- un texte de loi qui précise des seuils de tolérances pour la qualité de l'air que les entreprises doivent respecter rigoureusement.

A- législation de la qualité de l'air sur les personnes travaillant sur le site, sur les fermes d'élevage et de culture pour une journée de travail, sur l'acide nitrique, le nitrate d'ammonium et l'urée, et de l'exposition aux composés azotés de l'environnement

3-d'avoir une étude de marché sur les capteurs d'ammoniac sur le problème de sensibilité croisée avec l'eau.

4-D'avoir une législation sur l'ammoniac, sur l'acide nitrique, le nitrate d'ammonium et l'urée, le NH_3

5-avoir une législation au Québec sur les personnes travaillant sur le site de production et sur les fermes d'élevages et de cultures de céréales sur les acides nitriques, le nitrate d'ammonium sur la santé d'exposition au composé d'azote sur les effets des engrais.

6- avoir une législation ainsi que un cadre technico-commercial sur les capteurs chimiques et établir 2 mesures d'analyse spectroscopique et

spectromètre soit en continu ou en mesure dynamique à définir pour un meilleur contrôle.

7- avoir une législation claire en termes de garanties financières et de protection d'assurance de la Cie iffco pour les villes et municipalités à proximité du site rive—nord-rive-sud de cette entreprise en cas de sinistre ou catastrophe et contamination du site et des berges.

8- avoir des études d'impacts et normes de garanties sur les risques sanitaires prouvant hors de tout doute qu'il n'y a aucun danger sur la santé des humains pour les citoyens concernées et les travailleurs dans la zone à risques (périmètre de sécurité), sur les NO_3 , le NH_2 , NH_3 , NH_4 .

9-d'avoir un plan de mesure d'urgence bien ordonné avec les villes et municipalités environnante et s'assurer qu'il y est un seul poste de supervision et coordination en lien avec l'entreprise iffco.

10-étude d'impact environnementale et écologique et plan de protection de nos affluents, étude sur le réchauffement climatique due aux fortes émissions.

11-application du principe de précaution sur la dispersion de l'ammoniac sur la faune et le milieu aquatique sur le NH_3 .

12- avoir une étude de l'eau sur les rejets envoyés dans le sol et conduit sanitaire avec analyse physico-chimique avec examen bactériologique.

13- il faut avoir surveillance et un contrôle sur les effets des engrais sur les bassins versants et contrôle des excès de nitrate et contrôle du processus d'eutrophisation.

Réflexion – en tant que citoyen, permettez- moi de vous dire que s'il n'y a pas de danger sur l'ammoniac, est-ce que l'on pourrait avoir une formation à l'école de l'agriculture de Nicolet donner par la Cie iffco.

En conclusion

Je remercie la commission de pouvoir m'exprimer, je souhaite que mes recommandations puissent éclairer la commission pour améliorer les lois et règlements qui s'imposent, si nous voulons que cette entreprise voit le jour. il serait malheureux de ne rien vouloir changer, car nous voulons protéger notre ressource qui est notre eau, notre air et notre quiétude et que la population ne veuille pas revivre et payer un autre lac Mégantic.

Merci

Jacques RHEAULT

-citoyen de Trois-Rivières